

MEKOR DAAT  
19 Rue du chemin  
vert 93800 Epinay  
sur seine  
Tel: 01.42.35.35.81  
Port: 06.81.56.22.53

# HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT  
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5770/2009

NOVEMBRE 2009

Retrouvez nous sur  
notre site Internet:  
[www.ravbenchetr.it.com](http://www.ravbenchetr.it.com)



Prière de  
respecter la  
sainteté de ce  
document, de ne  
pas le jeter ni le  
transporter le  
Chabbath

Ce feuillet est  
dédié à la  
mémoire de  
Rav Ishak Ka-  
douri Z"l, de  
Avraham chimo-  
ne ben SemhaZ"l  
et de Ilan Halimi  
Z"l, de Rav  
Israël de Sarcel-  
les.

Et la réfouah ché-  
léma de :  
Semha bat Freha  
Méssod ben Ka-  
mra  
Kamra bat Saada  
Myriam bat Zoah-  
hra

VOUS DÉSIREZ  
PRENDRE EN  
CHARGE UN  
FEUILLET (100€)  
APPELLEZ DAVID AU  
06 81 56 22 53

## *Eclair, tonnerre, Arc en ciel.*

Lorsque l'on voit un éclair, on doit réciter la Bérah'a suivante :

**Barouh' Ata A-D-O-N-A-Ï Elohénoù Méléh' Ha'olam 'Ossé Ma'assé Béréshit.**

Lorsque l'on entend le tonnerre, on doit réciter la Bera'ha suivante :

**Barouh' Ata A-D-O-N-A-Ï Elohénoù Méléh' Ha'olam Shékoh'o Ougvourato Malé 'Olam.**

Il faut impérativement réciter ces Bérah'ot immédiatement après avoir vu l'éclair ou entendu le tonnerre. Dans tous les cas, on ne doit pas réciter ces Bérah'ot au-delà du laps de temps nécessaire pour dire les mots « **Shalom 'Aléh'a Rabbi** », après que l'on a vu l'éclair ou que l'on a entendu le tonnerre. Si ce temps s'est écoulé, il ne faut pas réciter ces Bérah'ot, et il faudra attendre le prochain éclair ou le prochain tonnerre pour réciter.

Selon le RAAVAD, il faut réciter ces Bérah'ot sans le nom d'Hachem, et l'expression de Sa Royauté (sans Shem OuMalh'out, c'est-à-dire sans les mots "Ata A-D-O-N-A-Ï Elohenou Meleh' Ha'olam"). Selon cet avis, il faudrait dire : Barouh' 'Ossé Ma'assé Béréshit pour l'éclair, et Barouh' Shékoh'o Ougvourato Malé 'Olam pour le tonnerre.

Cependant, la grande majorité de nos maîtres les Rishonim (décisionnaires de l'époque médiévale) réfutent l'opinion du RAAVAD sur ce point, et selon eux, il faut réciter les Bérah'ot sur les éclairs et le tonnerre avec Shem OuMalh'out, car la Guémara dit dans le traité Bérah'ot (40b) que toute Bérah'a qui ne contient pas Shem OuMalh'out, n'est pas une Bérah'a.

MARAN Rabbi Yossef KARO tranche dans le Choulh'an 'Arouh' selon l'opinion majoritaire de ces Rishonim, selon lesquels il n'y a pas de différence entre ces 2 Bérah'ot et toutes les autres que nous récitons, dans tous les cas, nous les récitons avec Shem OuMalh'out.

Le Gaon Rabbi H'aïm PONTRIMOLI zatsal – auteur du livre Péta'h' Hadévir - rapporte que certains ont l'habitude de réciter la Bérah'a du tonnerre sans la mention du Shem OuMalh'out. Dans un premier temps, l'auteur du Péta'h' Hadévir exprime son étonnement envers un tel usage, qui n'est pas conforme à la Halah'a, puisque toute Bérah'a qui ne contient pas Shem OuMalh'out, n'est pas une Bérah'a. Mais ensuite, il justifie leur tradition en avançant l'argument selon lequel nous devons réciter ces Bérah'ot immédiatement après avoir entendu le tonnerre, et si l'on n'a pas récité la Bérah'a à ce moment précis, on peut encore le faire tant que ne s'est pas écoulé le laps de temps de Toh' Kédé Dibour (tant que ne s'est pas écoulé le temps nécessaire pour prononcer les mots « Shalom Aléh'a Rabbi ») et pas d'avantage. Or, tout le monde n'est pas forcément expert en la matière pour savoir évaluer si ce laps de temps s'est déjà écoulé ou non. Qui plus est, d'autres paramètres Halah'ique entrent en ligne de compte sur ces Bérah'ot, et ils exigent une compétence particulière. C'est pour cela, selon le Péta'h' Hadévir, que certaines personnes ne récitent pas ces Bérah'ot avec Shem OuMalh'out. Mais il conclue ses propos en disant que celui qui maîtrise la Halah'a, doit réciter ces 2 Bérah'ot avec Shem OuMalh'out, tel que l'ont instauré nos H'ah'amim.

Mais notre maître le Rav Ovadia YOSSEF Chlita, réfute les propos du Péta'h' Hadévir sur ce point, en disant que la Halah'a est très claire sur ce sujet, et le fait d'évaluer le laps de temps de Toh' Kédé Dibour n'exige pas spécialement une sagesse particulière. Par conséquent, il faut réciter ces 2 Bérah'ot tel que l'ont institué nos H'ah'amim, et conformément à l'opinion de la quasi-totalité des Poskim et de MARAN dans le Choulh'an 'Arouh', selon qui, il faut réciter ces Bérah'ot avec Shem OuMalh'out, comme c'est le Din pour toutes les autres Bérah'ot que nous récitons.

Nous ne récitons la Bérah'a sur l'éclair ou sur le tonnerre pas plus d'une seule fois par jour. Cependant, si après avoir récité l'une ou l'autre de ces Bérah'ot (ou les 2), les nuages se sont dissipés, une éclaircie est apparue, et que de nouveau, dans la même journée, les nuages ont remplis de nouveau le ciel et ont provoqué un nouvel orage avec des éclairs et du tonnerre, dans ce cas, on doit de nouveau réciter ces Bérah'ot, même si cela se passe dans la même journée.

Si on récite ces Bérah'ot en journée, et que la nuit passe, nous devons de nouveau les réciter le lendemain, si nous voyons de nouveau l'éclair, ou que nous entendons de nouveau le tonnerre, même s'il n'y a pas eu d'éclaircies entre temps.

(Ces 2 Bérah'ot ne sont pas liées. Même si l'on n'a pas vu d'éclair, nous récitons quand même la Bérah'a sur le tonnerre, et inversement.)

Si l'on est réveillé (pendant la nuit) par le tonnerre, et que l'on ne veut pas perdre cette Bérah'a, mais le fait d'aller se laver les mains (Nétilat Yadaïm) pour pouvoir réciter une Bérah'a, va nous faire perdre le peu de temps qui nous est imparti pour la réciter, dans ce cas, dès que nous entendons le tonnerre, nous devons immédiatement frotter les mains contre un vêtement (à titre de propreté), et ensuite réciter la Bérah'a sur le tonnerre.

Lorsque l'on voit l'arc en ciel, nous devons réciter la Bérah'a suivante :

**Barouh' Ata A-D-O-N-A-Ī Elohénu Méléh' Ha'olam Zoh'èr HaBérit, Nééman Bivrito VéKayam Bé-maamaro.**

*Traduction : Tu es Bénis Hashem (Tu es la source de la Bénédiction) Notre D. Roi du Monde, qui se souvient de l'Alliance, qui est digne de confiance pour Son alliance, et qui accomplit Sa parole.*

#### **Explication de la Bérah'a :**

Dans cette Bérah'a, nous exprimons le fait qu'Hachem se souvient de Son Alliance avec nous, et qu'Il reste fidèle à la promesse qu'Il a faite à Noah', et même si les impies se multiplient et qu'il serai juste que le déluge s'abatte de nouveau sur le monde (qu'Hachem nous en préserve), malgré tout, Hachem reste fidèle à sa promesse et ne provoque pas le déluge sur le monde, comme il est dit : « *L'arc-en-ciel apparaîtra dans le nuage, et je me souviendrai de mon alliance* ».

Nous concluons cette Bérah'a en disant qu'Il « *accomplie Sa parole* », dans le sens où l'arc-en-ciel fait partie intégrante de l'œuvre de la Création du Monde, et il faisait partie des lois de la nature, malgré cela, Hachem accomplira sa parole, et puisqu'Il a promis de ne plus provoquer le déluge sur le monde, il est certain qu'Il accomplira Sa Parole, mais sans l'Arc en ciel.

Le Gaon auteur du Mishna Béroura écrit dans le Biour Halah'a :

*Lorsqu'on voit l'arc-en-ciel. Il n'est pas expliqué s'il est nécessaire de le voir sous une véritable forme d'arc en ciel qui est en demi-cercle (c'est-à-dire : il n'est pas précisé dans les propos des Poskim (décisionnaires) s'il faut réciter la Bérah'a sur l'arc en ciel seulement lorsqu'on le voit sous sa véritable forme d'arc en ciel qui est un demi-cercle), ou bien même lorsqu'on le voit partiellement.*

Notre maître le Rav Chlita rapporte ce qui est écrit dans le livre Séfer Ha-Bérit, selon qui, il est probable que lorsqu'il apparaît dans le ciel uniquement une partie de l'arc en ciel, cela n'est pas le symbole pour lequel on doit réciter une Bérah'a, car ce n'est que lorsque l'arc-en-ciel apparaît dans toute sa forme, qu'il faut réciter la Bérah'a, mais l'apparition des couleurs de l'arc-en-ciel, ne signifie pas qu'il faut réciter la Bérah'a.

Cependant, le Gaon Rabbi Chalom MIZRAH'I z"l (qui était membre du Beth Din de notre maître le Rav Chlita) écrit qu'il est logique de dire qu'il n'y a pas de différence et que l'on peut réciter la Bérah'a dans tous les cas. Mais en réalité nous devrions prendre d'avantage en considération le doute sur la récitation de la Bérah'a et ne pas réciter la Bérah'a sur ce type d'apparition de l'arc en ciel.

Cependant, la personne qui a l'usage de réciter la Bérah'a même sur l'apparition partielle de l'arc en ciel, a sur qui s'appuyer dans la Halah'a.

**Halakha tirée de « Halakha Yomith »**